

InfoLettre de l'ASPPAR

Bulletin spécial

Promenades de Condom (Gers)

Éditorial

Je suis contente de vous retrouver pour ce nouveau bulletin consacré entièrement aux Promenades de Condom.

Quoi de neuf ce mois-ci ? Monsieur le Maire a signé l'arrêté du permis d'aménager le 22 octobre dernier. C'est une étape importante : maintenant c'est du concret. *Cet arrêté autorise de fait la réalisation des travaux.*

Après 3 ans de projet, programme, pré-projet et pré-programme, nous entrons maintenant dans le vif du sujet mais rien n'est joué ! COURAGE... Nous sommes toujours là. Nous ne lâchons pas, nous ne lâcherons pas.

Comme l'a titré si justement *La Dépêche du Midi* en janvier dernier, « **L'ASPPAR ne désarme pas !** »

Deux actions sont en cours : la première est le recours auprès du tribunal administratif, la deuxième est le recours gracieux des tiers auprès de Monsieur le Maire ; la troisième est en préparation... nous vous en parlerons dans notre prochain bulletin que vous recevrez entre le 7 et le 15 janvier 2019.

Toute notre petite équipe et moi-même vous souhaitons de joyeuses fêtes.

Cordiales salutations,
Chantal Fauché

Sommaire

1. Le Conseil Municipal du 27 septembre 2018
2. Le Conseil Municipal du 13 novembre 2018
3. Subvention : la DETR
4. Le Monument aux Morts est inscrit
5. Le kiosque n'est inscrit nulle part
6. Le permis d'aménager a été signé le 22 octobre 2018
7. Un recours gracieux avant le 22 décembre 2018
8. L'arbre... « *Ami, complice puis ennemi...* »

Le Conseil Municipal du 27 septembre : il a porté notamment sur le stationnement et les nouvelles places de parking dont le coût annoncé est de dix mille euros la place.

Le Conseil Municipal du 13 novembre : il a porté sur le rallongement de la dette, la Chambre Régionale des Comptes et la DETR.

Pour en savoir plus, vous pouvez aller voir les CR (Compte-Rendu) sur le site de la mairie. Et pensez à demander copie du PV (Procès Verbal) car il contient le détail des échanges. Vous pouvez aussi lire les deux articles parus dans La Dépêche du Midi.

La Dotation Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La DETR est destinée aux communes qui répondent aux critères d'éligibilité et, chaque année, l'État prévoit des catégories d'opérations prioritaires.

La commune de Condom, lors du CM du 13 novembre a annoncé que, pour financer son projet « Promenades »¹, elle entend solliciter une subvention au titre de la [DETR 2019](#).

Ce point a fait débat, certain-e-s se demandant dans quelle catégorie l'opération des Promenades peut bien entrer... et ils vont même jusqu'à déclarer que le projet ne pourra pas bénéficier de cette subvention.
Affaire à suivre donc...

Le Monument aux Morts est inscrit au titre des Monuments Historiques

À l'occasion de la commémoration de 1914-1918, la DRAC Occitanie a fait un recensement de tous les Monuments aux Morts de la région et en a retenu 42. Le Monument aux Morts de Condom – au même titre que celui de Lectoure - fait partie de ce lot. Comme nos deux consœurs, *Les Amis des Promenades* et *La Société Archéologique*, nous nous réjouissons de cette protection.

Le kiosque n'est inscrit nulle part

... bien qu'il soit une composante essentielle des

¹ Comme pour son projet pour la caserne de Gendarmerie

Promenades... au même titre que les arbres, les murs et les escaliers. C'est un élément de décoration qui occupe une place de choix ; les Promenades ont une composition originale, à savoir un plan en V très ouvert et le kiosque se trouve à la pliure.

Aujourd'hui, nous sommes très inquiets pour l'avenir de ce kiosque. Nous n'avons en effet, aucune garantie : dans le prévisionnel du COPIL du mois d'octobre 2017, c'est le seul poste qui comporte un chiffre rond et la ligne est en italiques.

Or, nous savons que des travaux de rénovation sont nécessaires. Nous savons que, si ces travaux ne sont pas inscrits, dès à présent, dans le prévisionnel, c'est la disparition annoncée du kiosque. Alors qu'en est-il du kiosque aujourd'hui ? La question est posée...

Le permis d'aménager a été signé le 22 octobre 2018

C'est une étape importante : maintenant c'est du concret. Cet arrêté autorise de fait la réalisation des travaux.

Un recours gracieux avant le 22 décembre 2018

Comme pour tout permis d'aménager ou permis de construire, les tiers ont deux mois pour réagir. C'est ce que l'on appelle le recours des tiers qui est un recours gracieux. La démarche est simple : il suffit d'écrire un courrier par LRAR ou par mail (pensez à signer et à scanner le courrier signé).

Pour en savoir davantage... vous pouvez vous procurer l'arrêté du 22 octobre en mairie, au service de l'Urbanisme... pour 60 centimes d'euro. Les modalités du recours des tiers sont expliquées à la page 4.

Vous pouvez également aller sur la page Facebook des *Condomois Éveillés*.

ATTENTION, il faut faire ce courrier avant le 22 décembre.

L'arbre... « Ami, complice puis ennemi... »

Voici un texte que nous avons reçu dans notre boîte mail. Nous vous le transmettons dans son intégralité :

ASPPAR
à Sénac, 32450 Séméziès Cachan
Téléphone : +33 (0)5 62 65 47 07
Adresse électronique : asppar@orange.fr
Site : www.asppar.org

Ami, complice puis ennemi

Longtemps l'arbre a été l'ami de l'homme lui permettant de s'abriter, lui fournissant des fruits pour se nourrir et du bois pour se chauffer. Une complicité s'est même établie entre eux nous léguant de magnifiques forêts, des parcs majestueux, des bords de route ou de canaux ombragés et des allées où il fait bon vivre. Et puis soudain l'arbre est devenu l'ennemi. Il perturbe soit disant les constructions nouvelles, il gêne soit disant la visibilité aux carrefours, il n'est pas « moderne » et crime innommable ...il produits de feuilles qui tombent en automne. Vous trouvez sans doute que j'exagère et que tout cela ne concerne pas la communauté des Condomois. Détrompez-vous, je vais vous donner quelques exemples.

Un majestueux cèdre, prétendu protégé, perturbait l'extension de l'hôpital, alors on l'a abattu. Je vous invite à aller utiliser au mois de juillet les bancs qui se trouvent désormais dans la cour...

Condomois, c'était votre cèdre.

Le long de la route départementale 931 à la sortie de Condom dans une zone où la vitesse est limitée à 50km/h trois platanes du domaine public ont été abattus avec la complicité des autorités départementales pour faciliter l'accès à une entreprise privée.

Condomois, c'étaient vos platanes.

Ces derniers jours, trois platanes de l'avenue de l'Armagnac ont été massacrés à la tronçonneuse dans le but de les faire mourir. Leur seul « crime », ils retardaient de quelques secondes la sortie de camions d'un entrepôt d'un commerçant de la ville.

Condomois, ce sont vos platanes.

Et bien sûr, comme l'exemple vient toujours d'en haut, je n'oublierai pas les Promenades où « les cranes carrés » de la pensée moderne ne rêvent que de faire disparaître les arbres existants pour les remplacer par ...on ne sait trop quoi.

Condomois, ce sont vos arbres.

Si, comme moi, vous pensez que l'arbre est ami de l'homme alors agissez...pour faire respecter votre bien.

Et n'oubliez pas que, si un jour il n'y a plus d'hommes sur la terre, il restera quand même des arbres, juste retour des choses.